

An illustration of a man and a woman walking towards the right. The woman, on the left, has long dark hair and is wearing a blue blazer over a white t-shirt, carrying a green bag. The man, on the right, has short blue hair and is wearing a dark blue t-shirt. They are both smiling. In the background is a green building with many windows, with the words 'TRIBUNAL JUDICIAIRE' written in white on its upper part.

TRIBUNAL JUDICIAIRE



Partenaires tuteurs, votre rôle est essentiel pour garantir des aides justes et adaptées !

Pour assurer un versement juste des aides
et éviter les erreurs ou indus, votre vigilance est précieuse.

Les points essentiels à retenir

- ▶ **Accès aux dossiers**
Vous disposez désormais d'un accès direct aux dossiers des allocataires sous votre protection dans votre espace tuteur.
- ▶ **Réaliser les démarches en ligne**
Utilisez de préférence l'espace « Mon Compte » sur Caf.fr pour déclarer les informations nécessaires à l'étude des droits du protégé.
- ▶ **Informations à déclarer**
Il est nécessaire de transmettre toutes les données utiles concernant le protégé (attribution d'un avantage vieillesse ou invalidité, hospitalisation supérieure à 60 jours, vie maritale...). Pour une étude complète, la Caf doit aussi connaître la situation des membres du foyer : conjoint, enfants, autres personnes.

Attention !

Des informations manquantes ou inexactes peuvent entraîner une réduction des aides, voire une suppression totale.

Vos réflexes à adopter

Depuis votre espace tuteur, transmettez systématiquement le jugement en cas de nouvelle tutelle, de renouvellement ou de changement de tuteur.

Pour des droits justes, veillez à :

- déclarer rapidement les changements de situations
- répondre aux sollicitations de la Caf
- transmettre les pièces justificatives attendues

Pour déclarer tout changement de situation : Caf.fr, disponible 24h/24 et 7j/7.